

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE

BEP « PRODUCTION » N°1a

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle
	Horaire annuel / 33 semaines					Horaire annuel / 34 semaines					67 semaines
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global
Français, histoire - géographie	132	66	49,5	16,5 (a)	3	102	17	68	17 (a)	Total 68	234
Langue vivante	66	33	33	A définir		68	34	34	A définir		134
Mathématiques – sciences physiques	132	66	66	A définir		136	68	51	17 (a)		268
Vie sociale et professionnelle	33	0	33	A définir		34	0	34	A définir		67
Education esthétique	33	33	0	A définir		34	34	0	A définir		67
Education physique et sportive	66	66	0	Possible		68	68	0	Possible		134
Enseignement technologique et professionnel	544,5	99	412,5	33	<i>16,5 (3+12,5+1) (b)</i>	612	136	408	68	<i>18 (4+12+2) (b)</i>	1156,5
Education civique, juridique et sociale	16,5	0	16,5		<i>0,5 (0+0,5)</i>	17	0	17		<i>0,5(0+0,5)</i>	33,5
TOTAL dont - Modules - PPCP	1023			dont 66 (0+66)	<i>31 (11+20) dont 2 de modules</i>	1071			dont 136 (0+136)	<i>31,5 (10,5+21)</i>	2094
Aide individualisée (c)	30				<i>1</i>						
<u>ENSEIGNEMENT FACULTATIF</u>											
Atelier d'expression artistique	66	66	0		2	68	68	0		2	
Atelier d'éducation physique et sportive	66	66	0		2	68	68	0		2	
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1155				35	1190				35	2345
Période en entreprise	3 semaines										3 semaines

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal recommandé.

(b) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(c) Horaire réservé à certains élèves de la division

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE

BEP « PRODUCTION » N°1b

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle
	Horaire annuel / 34 semaines					Horaire annuel / 31 semaines					65 semaines
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global
Français, histoire - géographie	136	68	51	17 (a)	$4(2+1,5+0,5)(b)$	93	15,5	62	15,5 (a)	$3(0,5+2+0,5)(b)$	229
Langue vivante	68	34	34	A définir	$2(1+1)$	62	31	31	A définir	$2(1+1)$	130
Mathématiques – sciences physiques	136	68	68	A définir	$4(2+2)$	139,5	62	62	15,5 (a)	$4,5(2+2+0,5)$	275,5
Vie sociale et professionnelle	34	0	34	A définir	$1(0+1)$	31	0	31	A définir	$1(0+1)$	65
Education esthétique	34	34	0	A définir	1	31	31	0	A définir	1	65
Education physique et sportive	68	68	0	Possible	2	62	62	0	Possible	2	130
Enseignement technologique et professionnel	595	136	425	34	$17,5(4+12,5+1)$	558	93	403	62	$18(3+13+2)(b)$	1153
Education civique, juridique et sociale	17	0	17		$0,5(0+0,5)$	15,5	0	15,5		$0,5(0+0,5)$	32,5
TOTAL	1088			dont 68 (0+68)	$32(12+20)$ <i>dont 2 de modules</i>	992			dont 124 (0+124)	$32(9,5+22,5)$	2080
dont - Modules - PPCP											
Aide individualisée (c)	30				1						
ENSEIGNEMENT FACULTATIF											
Atelier d'expression artistique	68	68	0		2	62	62	0		2	
Atelier d'éducation physique et sportive	68	68	0		2	62	62	0		2	
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1190				35	1085				35	2275

Périodes en entreprise	2 semaines	3 semaines	5 semaines
-------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal recommandé.

(b) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(c) Horaire réservé à certains élèves de la division

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE

BEP PRODUCTION N°2

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle		
	Horaire annuel / 34 semaines					Horaire annuel / 28 semaines					62 semaines		
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global		
Français, histoire - géographie	136	51	68	17 (a)	34	$4 (1,5+2+0,5)(b)$	98	28	56	14 (a)	Total 56	$3,5 (1+2+0,5)(b)$	234
Langue vivante	68	34	34	A définir		$2 (1+1)$	70	42	28	A définir		$2,5 (1,5+1)$	138
Mathématiques – sciences physiques	136	68	68	A définir		$4 (2+2)$	126	70	42	14 (a)		$4,5(2,5+1,5+0,5)(b)$	262
Vie sociale et professionnelle	34	0	34	A définir		$1 (0+1)$	28	0	28	A définir		$1 (0+1)$	62
Education esthétique	34	34	0	A définir		1	28	28	0	A définir		1	62
Education physique et sportive	68	68	0	Possible		2	56	56	0	A définir		2	124
Enseignement technologique et professionnel	612	119	459	34		$18 (3,5+13,5+1)(b)$	490	98	336	56		$17,5 (3,5+12+2)(b)$	1102
Education civique, juridique et sociale	17	0	17			$0,5 (0+0,5)$	14	0	14			$0,5(0+0,5)$	31
TOTAL	1105			dont 68 (0+68)		$32,5 (11+21,5)$ <i>dont 2 de modules</i>	910			dont 112 (0+112)		$32,5 (11,5+21)$	2015
dont - Modules - PPCP													
Aide individualisée (c)	30					1							
ENSEIGNEMENT FACULTATIF													
Atelier d'expression artistique	68	68	0			2	56	56	0			2	
Atelier d'éducation physique et sportive	68	68	0			2	56	56	0			2	
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1190					35	980					35	2170
Périodes en entreprise	2 semaines					6 semaines					8 semaines		

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(d) Horaire minimal recommandé.

(e) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(f) Horaire réservé à certains élèves de la division

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE

BEP SERVICES N°1 COMPTABILITE

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle	
	Horaire annuel / 33 semaines					Horaire annuel / 33 semaines					66 semaines	
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global	
Français, histoire – géographie	132	99	33	A définir	<i>4 (3+1)</i>	132	99	16,5	16,5 (a)	Total 66	<i>4(3+0,5+0,5) (b)</i>	264
Langue vivante	66	33	33	A définir	<i>2 (1+1)</i>	82,5	49,5	33	A définir		<i>2,5 (1,5+1)</i>	148,5
Mathématiques appliquées	99	49,5	33	16,5 (a)	<i>3 (1,5+1+0,5)(b)</i>	82,5	49,5	16,5	16,5 (a)		<i>2,5(1,5+0,5+0,5) (b)</i>	181,5
Vie sociale et professionnelle	33	0	33	A définir	<i>1 (0+1)</i>	33	0	33	A définir		<i>1 (0+1)</i>	66
Education esthétique	33	33	0	A définir	<i>1</i>	33	33	0	A définir		<i>1</i>	66
Education physique et sportive	66	66	0	A définir	<i>2</i>	66	66	0	A définir		<i>2</i>	132
Enseignement technologique et professionnel	528	330	165	33	<i>16 (10+5+1) (b)</i>	511,5	297	148,5	66	<i>15,5 (9+4,5+2) (b)</i>	1039,5	
Education civique, juridique et sociale	16,5	0	16,5		<i>0,5 (0+0,5)</i>	16,5	0	16,5		<i>0,5(0+0,5)</i>	33	
TOTAL	973,5			dont 66 (0+66)	<i>29,5 (18,5+11) dont 2 de modules</i>	957			dont 132 (0+132)	<i>29 (18+11)</i>	1930,5	
dont - modules - PPCP												
Aide individualisée (c)	30				<i>1</i>							
<u>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</u>												
Langue vivante	66	33	33		<i>2 (1+1)</i>	66	33	33		<i>2 (1+1)</i>		
Atelier d'expression artistique	66	66	0		<i>2</i>	66	66	0		<i>2</i>		
Atelier d'éducation physique et sportive	66	66	0		<i>2</i>	66	66	0		<i>2</i>		
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1155				35	1155				35	2310	
Période en entreprise	3 semaines										3 semaines	

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal recommandé.

(b) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(c) Horaire réservé à certains élèves de la division

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE

BEP SERVICES N°2 VENTE DISTRIBUTION

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle	
	Horaire annuel / 34 semaines					Horaire annuel / 29 semaines					63 semaines	
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global	
Français, histoire – géographie	136	102	34	A définir	$4 (3+1)$	116	87	14,5	14,5 (a)	Total 58	$4 (3+0,5+0,5)(b)$	252
Langue vivante	68	34	34	A définir	$2 (1+1)$	72,5	43,5	29	A définir		$2,5 (1,5+1)$	140,5
Mathématiques appliquées	102	51	34	17 (a)	$3 (1,5+1+0,5)(b)$	72,5	43,5	29	A définir		$2,5 (1,5+1)$	174,5
Vie sociale et professionnelle	34	0	34	A définir	$1 (0+1)$	29	0	29	A définir		$1 (0+1)$	63
Education esthétique	34	34	0	A définir	1	29	29	0	A définir		1	63
Education physique et sportive	68	68	0	A définir	2	58	58	0	A définir		2	126
Enseignement technologique et professionnel	510	306	170	34	$15 (9+5+1) (b)$	449,5	261	130,5	58	$15,5 (9+4,5+2) (b)$	959,5	
Education civique, juridique et sociale	17	0	17		$0,5 (0+0,5)$	14,5	0	14,5		$0,5(0+0,5)$	31,5	
TOTAL	969			dont 68 (0+68)	$28,5 (17,5+11)$ <i>dont 2 de modules</i>	841			dont 116 (0+116)		$29 (18+11)$	1810
Aide individualisée (c)	30				1							
<u>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</u>												
Langue vivante	68	34	34		$2 (1+1)$	58	29	29		$2 (1+1)$		
Atelier d'expression artistique	68	68	0		2	58	58	0		2		
Atelier d'éducation physique et sportive	68	68	0		2	58	58	0		2		
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1190				35	1015				35		2205
Périodes en entreprise	2 semaines					4 semaines					6 semaines	

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal recommandé.

(b) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(c) Horaire réservé à certains élèves de la division

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE

BEP SERVICES N°3 SECRETARIAT

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle
	Horaire annuel / 33 semaines					Horaire annuel / 33 semaines					66 semaines
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global
Français, histoire – géographie	148,5	66	66	16,5 (a)	$4,5 (2+2+0,5)(b)$	148,5	99	33	16,5 (a)	$4,5 (3+1+0,5)(b)$	297
Langue vivante	66	33	33	A définir	$2 (1+1)$	82,5	33	33	16,5 (a)	$2,5 (1+1+0,5)$	148,5
Mathématiques appliquées	66	66	0	A définir	2	82,5	82,5	0	A définir	2,5	148,5
Vie sociale et professionnelle	33	0	33	A définir	$1 (0+1)$	33	0	33	A définir	$1 (0+1)$	66
Education esthétique	33	33	0	A définir	1	33	33	0	A définir	1	66
Education physique et sportive	66	66	0	A définir	2	66	66	0	A définir	2	132
Enseignement technologique et professionnel	528	330	165	33	$16 (10+5+1) (b)$	511,5	297	148,5	66	$15,5 (9+4,5+2) (b)$	1039,5
Education civique, juridique et sociale	16,5	0	16,5		$0,5 (0+0,5)$	16,5	0	16,5		$0,5(0+0,5)$	33
TOTAL	957			dont	$29 (18+11)$	973,5			dont	$29,5 (18,5+11)$	1930,5
dont - modules - PPCP				66 (0+66)	<i>dont 2 de modules</i>				132 (0+132)		
Aide individualisée (c)	30				1						
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS											
Langue vivante	66	33	33		$2 (1+1)$	66	33	33		$2 (1+1)$	
Atelier d'expression artistique	66	66			2	66	66			2	
Atelier d'éducation physique et sportive	66	66			2	66	66			2	
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1155				35	1155				35	2310
Période en entreprise	3 semaines										3 semaines

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal recommandé.

(b) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(c) Horaire réservé à certains élèves de la division

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE BEP SERVICES CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle
	Horaire annuel / 34 semaines					Horaire annuel / 27 semaines					61 semaines
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global
Français, histoire – géographie	136	51	68	17 (a)	34	108	40,5	54	13,5 (a)	54	244
Langue vivante	68	34	34	A définir		54	27	27	A définir		122
Mathématiques appliquées - sciences physiques	153	85	68	A définir		121,5	54	54	13,5 (a)		274,5
Vie sociale et professionnelle	34	0	34	A définir		27	0	27	A définir		61
Education esthétique	34	34	0	A définir		27	27	0	A définir		61
Education physique et sportive	68	68	0	A définir		54	54	0	A définir		122
Enseignement technologique et professionnel	510	187	289	34	405	135	216	54	915		
Education civique, juridique et sociale	17	0	17		13,5	0	13,5		30,5		
TOTAL	1020			dont	30 (13,5+16,5)	810		dont	30 (12,5+17,5)	1830	
dont - modules - PPCP				68 (0+68)	<i>dont 2 de modules</i>			108 (0+108)			
Aide individualisée (c)	30				<i>1</i>						
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS											
Langue vivante	68	34	34		2 (1+1)	54	27	27		2 (1+1)	
Atelier d'expression artistique	68	68	0		2	54	57	0		2	
Atelier d'éducation physique et sportive	68	68	0		2	54	57	0		2	
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1190				35	945				35	2135
Périodes en entreprise	2 semaines					6 semaines					8 semaines

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal recommandé.

(b) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(c) Horaire réservé à certains élèves de la division

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE

BEP « HÔTELLERIE RESTAURATION »

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle
	Horaire annuel / 33 semaines					Horaire annuel / 28 semaines					61 semaines
	Total	dont en classe entière	dont groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global
Français, histoire – géographie	148,5	82,5	49,5	16,5 (a)	$4,5$ $(2,5+1,5+0,5)(b)$	140	84	42	14 (a)	$5(3+1,5+0,5)(b)$	288,5
Langue vivante	99	66	33	A définir	$3(2+1)$	98	56	28	14 (a)	$3,5(2+1+0,5)(b)$	197
Mathématiques	33	33	0	A définir	1	42	28	14	A définir	$1,5(1+0,5)$	75
Education esthétique	33	33	0	A définir	1	28	28	0	A définir	1	61
Education physique et sportive	66	66	0	A définir	2	56	56	0	A définir	2	122
Enseignement technologique et professionnel											
- Techniques de cuisine	363	0	346,5	16,5	$11(0+10,5+0,5)(b)$	308	0	266	42	$11(0+9,5+1,5)(b)$	671
- Technique de restaurant	cf.1					cf.2					
- Technologie professionnelle	99	99	0	A définir	3	84	84	0	A définir	3	183
- Sciences appliquées à l'hygiène et à l'environnement	66	66	0	A définir	2	42	42	0	A définir	$1,5$	108
- Connaissance de l'entreprise – initiation à la pratique informatique	99	82,5	16,5	A définir	$3(2,5+0,5)$	70	56	14	A définir	$2,5(2+0,5)$	169
Education civique, juridique et sociale	16,5	0	16,5		$0,5(0+0,5)$	14	0	14		$0,5(0+0,5)$	30,5
TOTAL	1023			dont	$31(16+15)$ <i>dont 2 de modules</i>	882			dont	$31,5(15,5+16)$	1905
dont				66 (0+66)					112 (0+112)		
- modules											
- PPCP											
Aide individualisée (c)	30				1						
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS											
Langue vivante	66	66	0		2	56	56	0		2	
Atelier d'expression artistique	66	66	0		2	56	56	0		2	
Atelier d'éducation physique et sportive	66	66	0		2	56	56	0		2	
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1155				35	980				35	2135
Périodes en entreprise	2 à 4 semaines (3)					4 à 6 semaines (3)					8 semaines

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal recommandé.

(b) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(c) Horaire réservé à certains élèves de la division

(1) en seconde : formation aux 2 spécialités

(2) en terminale : formation dans une spécialité (cuisine ou restauration)

(3) PFE : 8 semaines réparties en deux périodes : 2 à 4 semaines en fin de seconde et au moins 4 semaines au cours du 2^{ème} trimestre de l'année terminale.

PROPOSITION DE PRESENTATION

GRILLE HORAIRE DETAILLEE

BEP « ALIMENTATION »

Enseignements obligatoires	Seconde professionnelle					Terminale professionnelle					Cycle
	Horaire annuel / 33 semaines					Horaire annuel / 28 semaines					61 semaines
	Total	dont en classe entière	dont groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux modules (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Total	dont en classe entière	dont groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	<i>Horaire hebdomadaire indicatif</i>	Horaire global
Français, histoire – géographie	148,5	82,5	49,5	16,5 (a)	33	140	84	42	14 (a)	56	288,5
Langue vivante	82,5	33	49,5	A définir	33	70	28	28	14 (a)	56	152,5
Mathématiques	33	33	0	A définir		42	28	14	A définir		75
Education esthétique	33	33	0	A définir		28	28	0	A définir		61
Education physique et sportive	66	66	0	A définir		56	56	0	A définir		122
Enseignement technologique et professionnel					33					56	
- Pratique professionnelle	379,5	0	363	16,5		322	0	280	42		685
- Technologie professionnelle	99	99	0	A définir		70	70	0	2,5		169
- Sciences appliquées à l'alimentation à l'hygiène et à l'environnement	99	99	0	A définir		70	70	0	2,5		169
- Vie économique et juridique de l'entreprise - Commercialisation	82,5	66	16,5	A définir	70	70	0	A définir	2,5	152,5	
Education civique, juridique et sociale	16,5	0	16,5			14	0	14		30,5	
TOTAL	1039,5			dont		882			Dont		1921,5
dont				66 (0+66)					112 (0+112)		
- modules											
- PPCP											
Aide individualisée (c)	30										
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS											
Langue vivante	66	66	0			56	56	0	2		
Atelier d'expression artistique	66	66	0			56	56	0	2		
Atelier d'éducation physique et sportive	66	66	0			56	56	0	2		
Horaire maximal autorisé incluant les enseignements facultatifs	1155					980			35		2135

Périodes en entreprise (1)	2 à 4 semaines en fin de seconde	4 à 6 semaines	8 semaines
-----------------------------------	---	-----------------------	-------------------

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal recommandé.

(b) Le 3^{ème} chiffre entre parenthèses est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de traduire celui-ci en une organisation hebdomadaire des modules et du PPCP.

(c) Horaire réservé à certains élèves de la division

(1) PFE : 8 semaines réparties en deux périodes : 2 à 4 semaines en fin de seconde et au moins 4 semaines au cours de l'année terminale.